Case FRC 12.10

AVENIR HEUREUX

DU COMMERCE FRANÇOIS,

DÉDIÉ AUX FABRIQUES NATIONALES.

Si de vous agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

LA FONTAINE.

1789.

MdW 2433

AVENIR HEUREUX

DU COMMERCE FRANÇOIS,

DÉDIÉ AUX FABRIQUES NATIONALES.

Le commerce de France devient aussi languissant qu'il pourroit être chez un peuple sans sol et sans industrie.

Nos peres s'occuperont bientôt sans doute de cette branche importante d'une nation qui, pour devenir florissante, possede tout, hors des facilités.

Nos peres assujettiront le commerce dans notre contrée, ainsi que l'être suprême nous a assujetti le sol; et ces deux sources de prospérités resteront immuablement attachées à la nation françoise de même que la lumiere et la chaleur à l'astre du jour.

Plusieurs de nos fabriques, privées de la concurrence, en jouiront désormais, des droits leur seront rendus, et des privileges leur seront accordés.

En Angleterre les matieres premieres reçoivent deux pour cent aux entrées du

royaume ; elles paient en France cinq pour cent.

L'Anglois, pour ce qu'il consomme chez lui, a donc sur nous sept pour cent d'avantages ; et lorsque ses matieres premieres sortent fabriquées pour une autre nation, elles reçoivent du gouvernement cinq pour cent encore ; ce qui forme douze pour cent au-dessus de nous.

Quelle industrie tiendroit contre une telle rivalité ?

C'est à l'appui de ces facilités que l'Anglois est parvenu à nous enlever, en majeure partie, une de nos fabriques les plus florissantes.

En 1775, la gaze qui occupoit tant de bras dans la capitale et dans la Picardie, a vu successivement l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, toutes les nations, et nous-mêmes, à notre honte, payer à l'industrie de nos voisins une partie du tribut qui étoit notre propriété, et qui n'auroit jamais cessé de l'être si nous eussions connu les devoirs de cette fraternité qui va désormais nous unir.

Il n'existera plus ce privilege exclusif d'une compagnie des Indes, qui, au lieu d'aller chercher aux sources un choix qui nous eût été avantageux, s'approvisionnoit chez nos

voisins, nous en rendoit tributaires, et leur enlevoit des matieres qu'ils eussent défavorablement employées.

On ne les verra plus ces flots de numéraire, qui ont desséché les provinces pour rentrer dans leurs sources, venir arrogamment rouler autour de cette bourse, où le capitaliste, sans charges ni travail, voyoit, chaque jour, un gain conséquent, et avec cent fois plus de capitaux que le travailleur, payoit souvent à l'état cent fois (1) moins.

C'est cette avidité qui dépouilla le travail de ses forces ordinaires, réduisit aux horreurs de la misere, quelquefois même à ces maisons pestiférées du despotisme, des hommes qui n'avoient d'autre crime que d'être trop âgés pour entreprendre un autre genre de travail, ou plutôt qui n'en trouvoient aucun.

Nous ne serons plus tributaires des Anglois pour leurs quincailleries, leurs gazes et leurs faïances.

Nous ne serons plus tributaires des Suisses pour leurs soieries et leurs mousselines.

Les dames ajouteront à leur patriotisme en répudiant leurs robes blanches.

(1) Il en est qui, avec 5 ou 600 mille livres en porte-feuille, paient 3 livres 12 sols de capitation.

Les mousselines des Indes ne s'acheteront plus que par échange, et notre fabrique de Troies, s'élevant plus forte avec moins de consommation, suffira pour nous fournir.

L'impôt territorial ne laissera rien inculte; nous cultiverons le lin plus qu'autrefois, et les Allemands cesseront de recevoir chaque année 60 millions pour leurs rubans de fil, et ouvrages en fil et laine.

Ces sortes de fabriques semblent proscrites pour notre malheur; elles peuvent occuper plus de 60 mille personnes, et faire subsister la vieillesse et l'enfance réunies sous le même toît.

Le roi sera supplié de rendre à sa maison la splendeur de celle de Louis XIV; l'étranger, attiré par le brillant de la cour, paiera à nos goûts un impôt conséquent.

La fête du roi, qui est celle de tous les cœurs françois, ne sera plus privée de cette pompe, de cette joie enthousiaste qui doivent suivre par-tout le monarque bienfaisant.

Elle sera célébrée, cette fête, dans toutes les municipalités.

Dans les palais, jusques dans ces retraites (qui semblent n'être construites que parce

qu'il faut à l'homme absolument un asyle) le nom du roi sera répété avec transport; la crainte qu'inspiroit la féodalité sera changée en un amour vif qui fera son bonheur et le nôtre.

Les dettes de l'état seront payées par un impôt par tête, selon les facultés de chaque individu.

Pour élever et soutenir nos fabriques, nous paierons tous annuellement un cinquième de la capitation actuelle.

Cette masse servira à créer, dans les principales villes du royaume, des caisses nationales, qui, avec cet aide et celui d'un papier-monnoie, escompteront à 3 p. $\frac{0}{0}$, et, selon des réglemens sages, le papier du fabricant honnête et domicilié; l'impôt remplira au-delà les pertes qu'elles pourroient éprouver, et les caisses seront tenues de rendre public, chaque année, un inventaire général.

Chacun ayant un droit égal, ces caisses seront vraiment utiles; elles ne pourront pas servir l'accaparement, l'agiotage, et donner des armes contre nous-mêmes.

Nos marchandises nationales ne seront plus prostituées à l'insouciance des commis de la ferme.

612

Le colportage et les foires (pour le détail seulement) seront interdits avec la plus grande rigidité, parce qu'ils ruinent les domiciliés et autorisent les vols tacites.

Les faillans seront distingués en trois classes, malheur, incapacité et fraude; la premiere, réintégrée; la seconde, désemparée, et la troisieme, flétrie.

Aucun débiteur ne pourra se soustraire à cette loi par aucune autorité ni puissance de mortels.

Nos peres poseront ces fondemens sur des bases solides; nous les soutiendrons par nos vertus domestiques, par notre vigilance, par notre patriotisme.

Ils seront inébranlables.

R..... patriote.